



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 18 juillet 2015

*Pour répondre à la détresse des éleveurs concernés,
Ségolène Royal met en place une brigade d'appui aux éleveurs contre
les attaques de loup et engage une démarche auprès de la Convention
de Berne afin que les modes de gestion du loup soient adaptés en
fonction de leur présence sur le terrain*

Ségolène Royal prend acte du fait :

- que les attaques de loup ont doublé en 5 ans (8 500 brebis victimes pour la période juillet 2014-juillet 2015) ;
- que le nombre de départements concernés a triplé en 5 ans (9 départements en 2010 contre 27 en 2014) ;
- que la population de loup a été multipliée par 3 en 10 ans (100 loups recensés en 2004 contre environ 300 en 2014) ;
- et que le budget consacré par l'État pour la protection des troupeaux et l'indemnisation des éleveurs s'est élevé cette année à plus de 15 millions d'euros.

L'élevage, et notamment le pastoralisme, remplissent un rôle crucial pour la biodiversité en France et doivent être défendus. Il s'agit de conserver un équilibre entre la protection du loup, espèce qui fait partie intégrante de notre patrimoine naturel, et la défense des activités de pastoralisme. Cet équilibre repose également sur la mise en place complète des mesures de protection par les élevages.

C'est pourquoi, comme elle l'avait annoncé lors de sa rencontre en février dernier avec la Fédération nationale ovine, la Ministre a demandé à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de constituer une équipe d'appui aux éleveurs pour mieux protéger les troupeaux contre les attaques de loup (cf. fiche descriptive ci-après).

Par ailleurs, Ségolène Royal engage une démarche auprès de la Commission européenne et de la Convention de Berne pour que les modes de gestion du loup soient adaptés en fonction de l'importance de sa présence sur le terrain, comme en Espagne où deux modes de gestion du loup existent.

Présentation de la brigade d'appui aux éleveurs contre les attaques de loup

Cette équipe sera constituée de dix agents titulaires du permis de chasse qui seront intégrés à la Délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (plus particulièrement à la Cellule régionale de soutien aux opérations d'intervention sur le loup).

Le recrutement vient d'être lancé par de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage qui s'est rapproché des missions locales. Une fois recrutés, les agents devront être formés. Cette équipe pourrait ainsi être déployée sur le terrain à la fin août 2015.

Les missions affectées aux équipes d'appui

- les agents participeront aux opérations de défense des troupeaux, en assurant une présence auprès des éleveurs connaissant une récurrence d'attaques exceptionnelles ;
- les agents participeront en appui aux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, aux opérations d'effarouchements, voire de prélèvements ordonnés par l'État ;
- la réalisation des constats de dommages sous l'autorité du service départemental local.

Compte tenu des dommages aux troupeaux, cette brigade interviendra en priorité dans les départements de la région Provence Alpes-Côte d'Azur les plus touchés, mais aussi ponctuellement dans d'autres départements impactés par la prédation comme le département de la Savoie. Ségolène Royal n'exclut pas d'étendre ce dispositif à d'autres départements dans le cadre d'une coopération avec les collectivités locales volontaires.

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)